



Délai prescription dette bancaire dans un plan redressement conventionnel

Par **Dith**, le **24/03/2019** à **00:38**

Bonjour

Suite dette bancaire (prêt personnel auto), des incidents de paiement sont survenus..., un plan conventionnel de redressement banque de France sur 2 ans+ a été approuvé en avril 2013. Les échéances ont été réglées. Aucun incident de paiement a ce jour. Aucune relance, aucune lettre recommandée de la banque sur 6 ans. Le compte bancaire a été soldé et clôturé en nov 2018. Un nouveau prêt personnel sur deux ans a été approuvé dans une autre banque. En mars 2019, relance téléphonique par une société recouvrement disant que je leur dois la totalité de la dette! J ai fermé mon compte banque. Je n ai plus accès a mon ancien compte pour fournir preuve des échéances réglées. Si cette site de recouvrement me harcelé encore...puis je utiliser le délai de prescription , forclusion des 2 ans pour paiement de dette. Je n ai plus mes relevés compte banque de 2013 a 2017 pour preuves.

Merci pour votre réponse.